

Par courriel
OFCOM, division Médias
Rue de l'avenir 44
2501 Bienne

Fribourg, le 30 mai 2017

Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) – Prise de position impressum

Madame, Monsieur,

Vous avez ouvert une consultation sur une révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la TV et nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer.

En effet, une partie des propositions concerne le journalisme : dans l'introduction, sous ch. 1.1., vous indiquez que s'agissant des radios locales commerciales, « Dans leurs programmes, elles accordent rarement une place prépondérante aux informations régionales, comme envisagé à l'origine lors de l'introduction de la radiodiffusion locale ». Comme d'autres acteurs comme la SSR qui joue un rôle en assurant dans ses programmes une information de base de qualité, vous indiquez plus loin : « (...) il est envisageable de dispenser de l'obligation de fournir des prestations d'informations spécifiques les radios locales commerciales des agglomérations urbaines ».

Vous prévoyez par conséquent que dès 2020 des zones de desserte actuelles des radios ne percevant pas de quote-part de la redevance sont abrogées. Cela concerne beaucoup de zones dont celle de l'Arc lémanique. Il est écrit en p. 7 du Rapport explicatif que dès 2020, ces radios ne devront plus fournir de prestations rédactionnelles.

Nous sommes opposés à ce changement. Il est contraire au principe de diversité. D'importants groupes comme Rouge en Suisse romande en bénéficieront. Ce type de radios ont une grande audience et des pans entiers de population n'auront plus accès dans la même mesure qu'avant à des prestations rédactionnelles. Nous sommes de l'avis que ces radios doivent continuer à fournir des prestations d'informations spécifiques et ce, dans l'intérêt de prestations journalistiques variées. Nous ne comprenons pas cette proposition d'appauvrir les programmes de ces radios, alors que c'était là l'ambition à l'origine de l'introduction des radios locales. Ces changements auront aussi un impact négatif sur les emplois des journalistes. En effet, les journalistes ne seront plus engagés par ces radios, alors que les journalistes souffrent déjà d'un appauvrissement du marché. **impressum** est résolument contre ce changement. Plutôt que d'aller dans le sens d'une plus grande commercialisation des radios urbaines ce qui entraîne

une perte de diversité et de qualité de l'information, il faudrait renforcer ces deux aspects.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations les meilleures,

impressum - Les journalistes suisses



Dominique Diserens, Dr. iur., Secrétaire centrale